

FONDS DE DOTATION POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR

Siège social : Centre hospitalier du pays d'Apt
BP 172 - 225 Avenue de Marseille
84400 APT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FONDS DE DOTATION POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fond de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 14 juin 2024.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes


Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 700	5 700		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	5 700	5 700		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	264		264	264
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	25 714		25 714	27 945
Charges constatées d'avance				
Total II	25 978		25 978	28 209
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	31 678	5 700	25 978	28 209



BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	23 578	25 809
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	8 578	10 809
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	23 578	25 809
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 400	2 400
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	2 400	2 400
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	25 978	28 209



COMPTE DE RESULTAT 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	18 039	86 451
Total I	18 039	86 451
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	12 039	19 691
Aides financières	6 000	66 760
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	18 039	86 451
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		

COMMISSARIAT AUX COMPTES
 TALENZARES
 AUDIT
 Cour d'Appel de Nîmes

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	18 039	86 451
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	18 039	86 451
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Personnel bénévole		
TOTAL		

FONDS DE DOTATION
« POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR »

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège social : Centre Hospitalier du Pays d'Apt -BP 172 225 Avenue de Marseille – 84405 Apt Cedex

Annexes aux comptes annuels 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 978 €.

Le résultat net de l'exercice comptable est à 0 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

La tenue de la comptabilité du fonds de dotation suit désormais le nouveau règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général. Ce changement n'a pas eu d'impact sur les comptes du fonds de dotation.

Dons

Les fondateurs ont apporté lors de la constitution du fonds 15 000 € en dotation consommable.

Cette dotation a été complétée en 2015 par les dons issus de personnes physiques et morales à hauteur de 34 426€ en dotation consommable.

En 2016, différentes manifestations ont été mises en place afin de récolter des dons : ventes aux enchères, concerts, soirées ... Ces manifestations ainsi que des dons ponctuels de personnes physiques et morales ont permis de récolter 124 941 €. Ce qui porte la dotation consommable à 174 367 € au 31/12/2016.

En 2017, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 182 428 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 357 947 € au 31/12/2017

En 2018, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 63 256 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 421 203 € au 31/12/2018

En 2019, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 47 626 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 468 829 € au 31/12/2019

En 2020, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 31 863 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 500 693 € au 31/12/2020

En 2021, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 37 300 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 537 993 € au 31/12/2021

En 2022, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 33 517 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 571 509 € au 31/12/2022

En 2023, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 15 808 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 587 317 € au 31/12/2023

Note sur le Bilan

Immobilisations = 5 700 €

Immobilisations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciel	5 700 €			5 700 €
TOTAL	5 700 €			5 700 €

Etat des créances = 264 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Autres créances	264 €	264 €	
TOTAL	264 €	264 €	-

Etats des dettes = 2 400 €

Etat des dettes	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Dettes fournisseurs			
Factures non parvenues	2 400 €	2 400 €	
TOTAL	2 400 €	2 400 €	- €

Fonds propres = 23 578 €

Fonds Propres	Montant
102700- Autres fonds propres dont consommables	587 317 €
102790- Dotation consommable au CDR	- 563 739 €
TOTAL	23 578 €

Les dotations consommables reçues dans l'exercice, pour un montant de 15 808 €, sont affectées à un compte 102700 « Autres fonds propres consommables ».

Note sur le Compte de Résultat

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration a déterminé la modalité de consommation de cette dotation pour l'exercice 2023 en affectant au compte de résultat le montant de la dotation consommable correspondant aux frais de fonctionnement afin de financer le budget d'action du fonds :

- Fournitures administratives = 4 535 €
- Maintenance = 180 €
- Prime d'assurance = 504 €
- Honoraires = 6 072 €
- Frais postaux = 149 €
- Prestations de services bancaires = 400 €
- Droits d'auteurs = 200 €
- Aides financières = 6 000 €

Total 18 039 €

Autres informations

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2023	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2022	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	18 039	18 039	86 451	86 451
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
Total	18 039	18 039	86 451	86 451
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	18 039		86 451	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	18 039		86 451	
Excédent ou Déficit		18 039		86 451

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement		
Total des emplois		
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	18 039	86 451
Total	18 039	86 451
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels		
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	18 039	86 451
Total des ressources	18 039	86 451
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	18 039	86 451